

# COVID-19

## NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

---

La santé et la sécurité de nos clients et de nos employés étant une priorité, la Société a mis en place des mesures pour réduire le risque de contagion et protéger les conducteurs de véhicules lourds qui font un travail essentiel en ce temps de crise.

Pour éviter les déplacements non essentiels aux points de service, la Société demande à tous les corps d'agents de la paix de ne pas tenir compte des dates d'expiration des documents suivants :

- ▶ permis de conduire;
- ▶ certificats d'immatriculation.

Les conducteurs sont invités à conserver leurs documents actuels.

De plus, dans le contexte actuel, un délai supplémentaire d'un mois sera accordé aux propriétaires qui doivent faire faire la vérification mécanique de leur véhicule routier chez un mandataire spécialisé dans le domaine. Les propriétaires sont invités à conserver leur vignette actuelle, même si celle-ci est expirée.

La situation est en constante évolution. Les dernières informations seront publiées quotidiennement sur le site Web de la Société à [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca).

Merci de votre collaboration habituelle.

1 800 361-7620 | [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)

Société de l'assurance  
automobile

Québec 

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

# COVID-19

## NEW MEASURES IMPLEMENTED BY THE SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

---

The health and safety of our clients and employees is a priority. Therefore, the SAAQ is implementing new measures to reduce the risk of infection and protect heavy vehicle drivers who are carrying out essential work during this crisis.

To prevent non-essential trips to our service outlets, the SAAQ is asking all peace officers to disregard the expiry dates of the following documents:

- ▶ driver's licences;
- ▶ vehicle registration certificates.

Drivers are asked to keep their current documents.

In addition, given the current situation, owners who must have their road vehicle inspected by a specialized vehicle inspection agent will be given an additional month in which to carry out the inspection. Owners are asked to keep their current certificates, even if they have expired.

The situation is constantly evolving. The latest information is published daily on the SAAQ's website at [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca).

Thank you for your ongoing cooperation.

1-800-361-7620 | [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)

*Société de l'assurance  
automobile*

Québec 

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité